

Sources de références:

ANPCEN: Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, agréée MEDDE en 2014, renouvelée MTES en 2019.

Presse nationale: la Voix du Nord, les Echos.

Extinction des luminaires de l'éclairage public

Dominique Carrière, correspondant ANPCEN, 34 et 30.



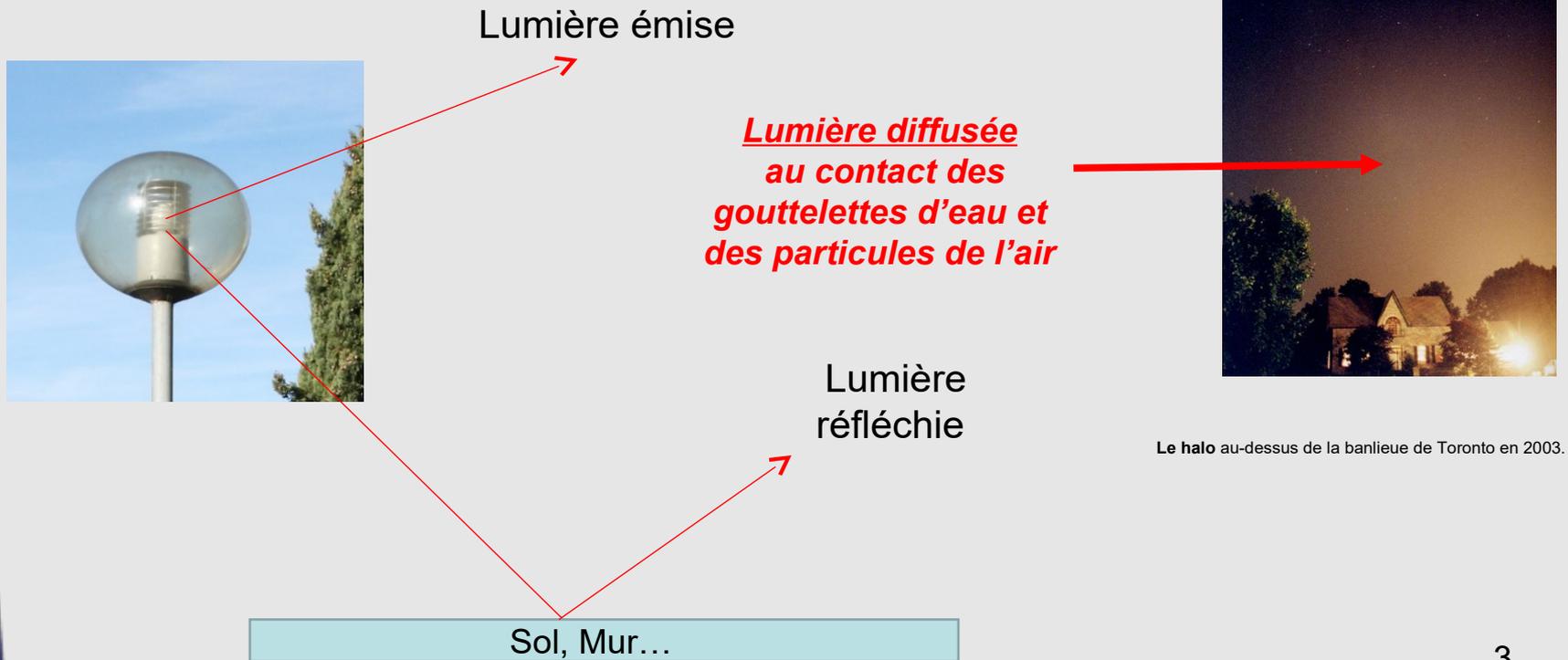
L'ANPCEN (1999)

- **Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes.**
- 8000 personnes mobilisées (adhérents, clubs, collectivités...)
- Un réseau de 65 correspondants locaux et des administrateurs, tous bénévoles.
- Entièrement dédiée aux enjeux de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne : biodiversité, énergie, dépenses publiques, observation du ciel, santé, gouvernance, aménagement du territoire...
- Association agréée pour la protection de l'environnement (MEDDE 18/02/2014). Agrément renouvelé MTES 2018.
- Un site WEB : www.anpcen.fr
- Un bulletin d'informations trimestriel « SOS ».
- Le concours national Villes et Villages Etoilés.



DEFINIR LA POLLUTION LUMINEUSE

L'expression « pollution lumineuse » désigne à la fois l'excès de lumière artificielle émise par les activités humaines et ses nuisances sur notre économie, la santé, la biodiversité, les ressources de la Planète, le réchauffement climatique...



PROGRAMMER L'EXTINCTION DE L'EP, C'EST...

Dégager des économies
dans les budgets communaux.

Agir en conformité
avec la loi.

**Eclairage
public
urbain.**

Prévenir des risques
sur la santé: sommeil, vision.

Protéger l'observation du
ciel nocturne.

Maintenir la biodiversité
animale et végétale

Lutter contre l'insécurité et
les risques d'accidents de
la circulation.



DEGAGER DES ECONOMIES DANS LES BUDGETS

EP représente en moyenne 40% de la consommation en électricité des communes.

	Fonctionnement annuel en heures	Coût annuel
Eclairage toute la nuit	4015 (11h en moyenne/nuit)	100
Extinction 5 heures	2190 (6h/nuit) (-1825 h)	54,5 (- 45,5 %).

Une horloge astronomique programmée pour interrompre l'électricité pendant 5 h par nuit génère une économie annuelle de **45,5 % de la consommation** en électricité. Les lampes auront une plus longue durée de vie, les frais de maintenance diminuent.

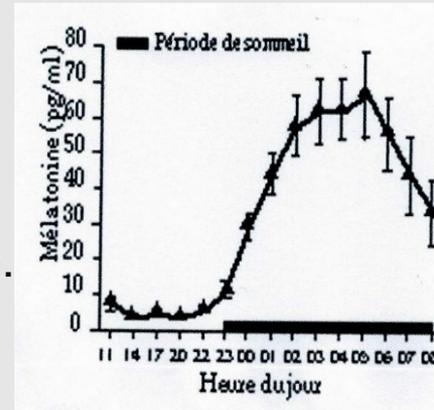
Economies annuelles : Saumur (49400) 84500 euros, Prades-le-Lez (34730) 15000 euros. 5



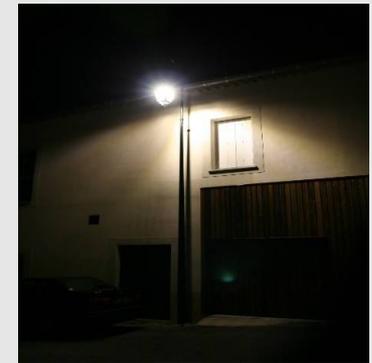
PREVENIR LES IMPACTS DE LA LUMIERE INTRUSIVE SUR LE SOMMEIL

L'alternance du jour et de la nuit règle notre **horloge biologique** contrôlant l'état de l'éveil et de l'état du sommeil.

La production de **la mélatonine**, l'hormone du sommeil est déclenchée dans l'obscurité.



La lumière intrusive



Le sommeil : La lumière est impliquée dans la baisse de la production de **mélatonine**, ce qui conduit à **des insomnies**. 24 % des français déclarent être incommodés par la lumière artificielle dans leur chambre, (enquête réalisée lors de la 13ème journée du sommeil de l'Institut National de la Santé et de la Vigilance (INSV)).

Les risques photobiologiques de la lumière blanche, dont le contenu spectral est riche en bleu, exemple des LED « daylight », impactent **la rétine**.

[*Actualité INSERM 2017 : les LED, pas si inoffensives que ça...*](#)

PROTEGER LA BIODIVERSITE ANIMALE ET VEGETALE

28% des vertébrés et 68% des invertébrés sont en partie ou totalement nocturnes

Papillons : 4500 espèces de Lépidoptères nocturnes. Attirés par la lumière, **ils meurent d'épuisement aux pieds des lampadaires ou brûlés**. La biodiversité de la flore dépend des espèces pollinisatrices.

La lumière perturbe aussi grillons, chouettes et hiboux, chauves-souris, rongeurs, amphibiens, certains oiseaux etc.



La pollution lumineuse impacte l'équilibre des écosystèmes.

Perturbation de la photosynthèse. Le feuillage des platanes, stimulé par la lumière artificielle, reste vert en début d'hiver.

Impact sur la période de la floraison

PROTEGER LA BIODIVERSITE...

Crapauds attirés par la lumière artificielle seraient chassés par leurs prédateurs.

Oiseaux. La lumière artificielle modifie les cycles de la reproduction.

Exemple, merle noir, rouge-gorge, mésange bleue, les mâles vivant à côté des éclairages artificiels commencent à chanter plus tôt que ceux qui vivent dans le noir.

Chez le **ver luisant**, la femelle produit des signaux lumineux pour l'attraction du mâle. La lumière artificielle réduit les possibilités de rencontre entre les partenaires.

→ **Baisse des populations.**



LUTTER CONTRE L'INSECURITE URBAINE

Un sentiment d'insécurité apparaît chez les personnes informées du projet d'extinction.

En pratique, l'extinction n'augmente pas l'insécurité urbaine, c'est même le contraire comme le constatent les forces de gendarmerie et de police.

L'Observatoire national de la délinquance et des ripostes pénales (ONDRP) constate que 80 % des vols et agressions ont lieu entre 8 heures et 18 heures.



LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

Sur la route, quand on éteint l'éclairage public, la vitesse baisse.

Les automobilistes lèvent le pied en zone sombre, leur vigilance est renforcée.

Il faut dépasser le sentiment d'insécurité. (Michel Pruvost, ANPCEN).

Vol des câbles de l'A15 : les automobilistes redoublent de vigilance et provoquent moins d'accidents, chiffres en baisses de 30%.

Sur le registre de la sécurité routière, des études récentes mettent en évidence **des effets contreproductifs de l'éclairage**. Les recherches concluent à une dangerosité de la nuit, non reliée à l'obscurité, mais à d'autres facteurs, fatigue, rythmes biologiques, alcool, vitesse. Ces considérations ont conduit à supprimer, en 2010, l'éclairage de 130 kms de voies rapides en Ile-de-France^o.

^o Constat de la Direction Interdépartementale des Routes d'Ile-de-France (DIRIF, 2010).

BILAN DES ACTES DELICTUEUX

La commune de Quesnoy-sur-Deûle (59890)

(Extinction de 760 luminaires sur 6 mois)

Extrait du Journal La voix du Nord, 4 novembre 2015.

Années	2014	2015
Atteintes aux biens	107	72 (- 32%)
“ aux personnes	33	12 (- 63%)
Dégradations	11	3 (- 72%)
Economie budgétaire		15846 euros.

Madame le Maire a présenté les statistiques fournies la veille par la gendarmerie et l'adjudant-chef Masclet, présent dans la salle. Le premier adjoint confirme que **« dans les villes qui ont fait le même choix que nous, les lieux de regroupements nocturnes ont disparu, les tags aussi, les accidents sont moins nombreux et moins graves ».**

PRESERVER LA VISION DU CIEL NOCTURNE

Les halos au-dessus des villes empêchent la visibilité du ciel nocturne.

60% des européens et 80% des Nord-américains ne peuvent plus voir la Voie lactée

Le ciel nocturne est classé depuis 1992 patrimoine mondial de l'UNESCO. « Il doit être protégé des sources de pollution pour le bénéfice des générations futures »



Phénomène de halo lumineux.

La pollution lumineuse va bien au-delà de la zone éclairée.



La nébuleuse d'Orion, M42, imagée sous le ciel de la commune de **Castries**, (34160) après l'extinction partielle des luminaires en 2018.

AGIR EN CONFORMITE AVEC LA LOI

- Les orientations du Grenelle 1 de l'environnement (2009) : article 41 exprime l'idée de prévention ou de suppression: « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».
- Loi sur la biodiversité de 2016, articles 1 et 5 : le devoir pour tous de lutter contre les nuisances lumineuses
- Les articles L.2212-1 et 2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et L.2131-2 pour publication.

27/12/2018 : arrêté relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, voir

https://www.anpcen.fr/index.php5?id_rub=&id_ss_rub=127&id_actudetail=197

Entrée en vigueur au 01/01/2020 ou 2021 pour les nouvelles installations, selon les cas, se reporter au texte de l'arrêté

Pour les installations antérieures 28/12/2018, se reporter au texte de l'arrêté

En synthèse :

- **Extinction** des mises en lumière **du patrimoine** à 01h00 au plus tard.
- **Extinction** des **parcs et jardins** un heure au plus tard après la fermeture.
- **Extinction** de l'éclairage des **vitres (magasins de commerce ou d'exposition)** à 01h00 au plus tard.
- **Extinction** des **parcs de stationnement** en zone d'activité 2h après la fin de l'activité, 1h pour l'éclairage des chantiers extérieurs.
- **Interdiction d'éclairage** direct **des cours d'eau, lacs, étangs**, DPF (domaine public fluvial) et DPM, (sauf prescriptions de code du travail dans le cadre des activités professionnelles).
- **Règlementation** du **% d'éclairage au dessus de l'horizontale (matériel <=1%) mais en installation ULOR <4%**, cf article 3 de l'arrêté, remplacement au plus tard 01/01/2025
- **Limitation** des **températures de couleur** selon les zones (2400K, 2700K et 3000K maximum)
- **Interdiction** des **lumières intrusives** dans les logements **mais sans quantification**

CONCLUSION : ETEINDRE LES ECLAIRAGES UNE PARTIE DE LA NUIT, C'EST...

- Essayer une expérience novatrice.
- Dégager des économies.
- Supprimer la Pollution Lumineuse, qui est immédiatement réversible.
- Se comporter en citoyen responsable à l'échelle locale et raisonner à l'échelle de la Planète.

L'amas des Pléiades, M45, imagé dans le ciel sans pollution lumineuse de la commune de Valdrôme (26310).



Je vous remercie de votre attention.